

**CONSEIL**

**Conseil**

**COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA 1288ème SESSION**

**qui s'est tenue au Château de la Muette, à Paris,  
le mardi 12 novembre 2013.**

**JT03351066**

**Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine**

*Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.*



**194. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

LE CONSEIL

prend note des remarques introductives du Président et des commentaires des membres du Conseil relatifs au point sur les Projets horizontaux, ainsi que de la réponse du Président, et adopte le projet d'ordre du jour de sa 1288<sup>ème</sup> session [[C/A\(2013\)19](#)].

**195. APPROBATION DU COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA 1286<sup>ème</sup> SESSION**

LE CONSEIL

approuve le compte rendu succinct de sa 1286<sup>ème</sup> session [[C/M\(2013\)17](#)].

\*\*\*

**POINTS 196-201 APPROUVES SANS DEBAT (« POINTS A »)**

**196. RAPPORT DE 2013 SUR LES PRINCIPES DIRECTEURS DE L'OCDE À L'INTENTION DES ENTREPRISES MULTINATIONALES**

LE CONSEIL

prend note du document [C\(2013\)120](#), en particulier du rapport figurant en son Appendice, et convient de la déclassification de ce rapport.

**197. PROJET DE RÉOLUTION DU CONSEIL PORTANT RÉVISION DU MANDAT DU COMITÉ DE L'ACIER**

LE CONSEIL

- a) prend note du document [C\(2013\)87](#) ;
- b) adopte le projet de Résolution du Conseil portant révision du mandat du Comité de l'acier figurant en Annexe au document [C\(2013\)87](#), qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**198. RENOUELEMENT DU PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF AU CENTRE FISCAL DE L'OCDE À MEXICO**

LE CONSEIL

- a) prend note du document [C\(2013\)129](#) ;

- b) prend note du projet de protocole d'accord prolongeant les activités du Centre fiscal multilatéral de l'OCDE à Mexico jusqu'au 31 décembre 2016, figurant en Appendice au document [C\(2013\)129](#).

**199. DERNIÈRE MISE À JOUR SUR LES PRÉPARATIFS DE LA RÉUNION DU COMITÉ DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL AU NIVEAU MINISTÉRIEL**

LE CONSEIL

- a) prend note du document [C\(2013\)126](#) ;
- b) prend note de l'ordre du jour provisoire révisé, tel que figurant en Annexe au document [C\(2013\)126](#), et de la documentation qui sera fournie à la Ministérielle, telle que présentée aux paragraphes 2 et 3 du document [C\(2013\)126](#) ;
- c) convient de désigner M. Manabu Sakai, Vice-Ministre du Territoire, des Infrastructures, des Transports et du Tourisme, Japon, et M. Jorge Carlos Ramírez Marín, Ministre du Développement agricole, territorial et urbain, Mexique, en qualité de Vice-Présidents de la réunion ;
- d) invite le TDPC à lui faire rapport début 2014 sur les résultats de la réunion.

**200. PLANS DE PARTICIPATION DES COMITÉS : COMITÉ DE L'AGRICULTURE ; COMITÉ DE DIRECTION DE L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE ; COMITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS ; COMITÉ DES ASSURANCES ET DES PENSIONS PRIVÉES**

LE CONSEIL

- a) prend note du document [C\(2013\)132](#) et de son CORR1 ;
- b) approuve les Plans de participation du Comité de l'agriculture, du Comité de direction de l'énergie nucléaire, du Comité des marchés financiers et du Comité des assurances et des pensions privées, tels que figurant en Annexe au document [C\(2013\)132](#) ;
- c) convient de déclassifier les Plans de participation mentionnés à l'alinéa b) selon le format exposé au paragraphe 2 du document [C\(2013\)132](#).

**201. RÉVISION DU STATUT DU BUDGET ET FONDS DE RÉSERVE POUR LES PENSIONS**

LE CONSEIL

- a) prend note du document [C\(2013\)104](#) ;

- b) approuve les amendements au statut du Budget et du Fonds de réserve pour les pensions (PBRF), par l'ajout d'un nouvel article 8 sur les avoirs et le financement d'une réserve pour les engagements au titre de la couverture santé postérieure à l'emploi, tel que figurant en Annexe au document [C\(2013\)104](#).

\*\*\*

**202. PROJET DE RÉOLUTION DU CONSEIL PORTANT  
PROLONGATION DU MANDAT D'UN SECRÉTAIRE  
GÉNÉRAL ADJOINT DE L'ORGANISATION**

LE CONSEIL

- a) prend note du document [C\(2013\)141](#) ;
- b) adopte le projet de Résolution portant prolongation du mandat de M. Yves Leterme, Secrétaire général adjoint de l'Organisation, tel que figurant en Annexe au document [C\(2013\)141](#) [*Cette Résolution a été diffusée sous la cote [C\(2013\)141/FINAL](#)*].

**203. RAPPORTS D'ACTIVITES**

LE CONSEIL

**i) Rapport du Secrétaire général**

- a) prend note du rapport du Secrétaire général ;
- b) prend note des commentaires des membres du Conseil ;

**ii) Contributions de l'Organisation au G20**

- c) prend note des remarques introductives du Secrétaire général et du rapport de la Directrice de Cabinet & Sherpa de l'OCDE pour le G20, Mme Ramos (voir également le rapport d'étape sur le G20 figurant dans le document de séance n° 4) ;
- d) prend note des commentaires des membres du Conseil ;

**iii) Mise à jour sur l'Initiative NAEC**

- e) prend note du rapport de la Directrice de Cabinet & Sherpa de l'OCDE pour le G20, Mme Ramos, sur l'Initiative NAEC, du projet d'ordre du jour de l'atelier qui se tiendra le 5 décembre figurant dans le document de séance n° 5 ;
- f) prend note des commentaires des membres du Conseil et des réponses du Secrétaire général et de la Directrice de Cabinet & Sherpa de l'OCDE pour le G20, Mme Ramos.

**204. ALLOCUTION DU PREMIER MINISTRE DE LA LETTONIE, M. VALDIS DOMBROVSKIS**

LE CONSEIL

- a) prend note des remarques de bienvenue du Secrétaire général [pour référence, voir [C\(2013\)122/FINAL](#)] ;
- b) prend note de l'allocution du Premier Ministre de la Lettonie, M. Valdis Dombrovskis (Annexe I) ;
- c) prend note de l'intervention du Doyen, des commentaires d'autres membres du Conseil et du Président, des réponses du Premier Ministre de la Lettonie et des remarques conclusives du Président.

**205. LA SITUATION ECONOMIQUE, FINANCIERE ET SOCIALE : DERNIERS DEVELOPPEMENTS**

LE CONSEIL

- a) prend note des présentations du Secrétariat (présentations PPT) et du document de synthèse figurant dans le document de séance n° 1 ;
- b) prend note des commentaires des membres du Conseil et des réponses du Secrétariat.

**206. ALLOCUTION DE LA PRÉSIDENTE DE LA LITUANIE, MME DALIA GRYBAUSKAITĖ**

LE CONSEIL

- a) prend note des remarques de bienvenue du Secrétaire général (pour référence, voir « La Lituanie – Plan d'action OCDE », disponible en session) ;
- b) prend note de l'allocution de la Présidente de la Lituanie, Mme Dalia Grybauskaitė (Annexe II) ;
- c) prend note de l'intervention du Doyen, des commentaires d'autres membres du Conseil et du Président, des réponses de la Présidente de la Lituanie et des remarques conclusives du Président.

**207. DIALOGUE AVEC LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE LA POLITIQUE DE LA RÉGLEMENTATION**

LE CONSEIL

- a) prend note de la présentation du Président du Comité de la politique de la réglementation [pour référence, voir la Recommandation du Conseil concernant la politique et la gouvernance réglementaires – [C\(2012\)37](#), ainsi que le Résumé de la publication de 2011 « Politique réglementaire et gouvernance – soutenir la

croissance économique et servir l'intérêt général » figurant dans le document de séance n° 6] ;

- b) prend note des commentaires et questions des intervenants principaux, les Représentants permanents du Royaume-Uni et du Mexique, et d'autres membres du Conseil, et des réponses du Président du Comité de la politique de la réglementation.

**208. PRÉPARATION DE LA RCM 2014, Y COMPRIS  
DÉSIGNATION DES VICE-PRÉSIDENCES**

LE CONSEIL

- a) prend note des remarques introductives du Président et du Japon, en sa qualité de Président de la RCM (pour référence, voir document de séance n° 12) ;
- b) convient de désigner le Royaume-Uni et la Slovénie à la vice-Présidence de la réunion du Conseil au niveau des ministres de 2014, le Bureau étant ainsi composé du Japon, du Royaume-Uni et de la Slovénie ;
- c) convient de revenir sur la préparation de la RCM 2014 lors de sa prochaine session.

**209. ADHÉSION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

- **Rapport d'étape**
- **Questions de procédure**

LE CONSEIL

- a) prend note du Rapport d'étape figurant dans le document [C\(2013\)137/REV1](#), des questions de procédure figurant dans le document [C\(2013\)138](#), du rapport du Président du Comité exécutif et des remarques du Secrétariat et du Président (pour référence, voir également la lettre du Président Poutine au Secrétaire général en date du 22 octobre 2013, distribuée en session) ;
- b) prend note des commentaires des membres du Conseil et des réponses du Président et du Secrétariat ;
- c) convient que tous les rapports concernant l'adhésion de la Fédération de Russie peuvent être déclassifiés par le comité compétent et publiés avant la fin de la procédure d'adhésion conformément au paragraphe 6 du document [C\(2013\)138](#).

**210. PROJETS HORIZONTAUX : MISE À JOUR ANNUELLE**

LE CONSEIL

- a) prend note du document [C\(2013\)143](#) et du tableau présentant une vue d'ensemble des projets horizontaux figurant dans le document de séance n° 2/REV1, des remarques introductives du Président et des présentations du Secrétaire général

adjoint, M. Tamaki, sur la Stratégie pour le développement, et du Secrétariat sur la Stratégie sur les compétences et le projet sur le capital intellectuel ;

- b) prend note des commentaires des membres du Conseil et des réponses du Président, invitant les Membres à transmettre des commentaires supplémentaires par écrit et proposant que le Conseil revienne sur cette question lors du Conseil de janvier.

## **211. PRÉPARATION DE LA RÉUNION ANNUELLE SUR LE DÉVELOPPEMENT**

### LE CONSEIL

- a) prend note du projet d'ordre du jour pour la réunion du 21 janvier 2014 figurant dans le document de séance n° 3 et des remarques introductives du Secrétaire général adjoint, M. Tamaki ;
- b) prend note des commentaires des membres du Conseil et des réponses du Président, y compris que des commentaires sur l'ordre du jour peuvent être transmis par écrit ;
- c) note que le projet d'ordre du jour du Conseil et de la Réunion des membres du Conseil sur le développement du 21 janvier 2014, figurant dans le document de séance n° 3, sera finalisé à la lumière des discussions et des commentaires écrits reçus ;
- d) convient d'inviter la Colombie, la Lettonie, la Fédération de Russie et l'Afrique du sud, le Brésil, la Chine, l'Inde et l'Indonésie, ainsi que les autres membres du Centre de développement à participer à la Réunion des membres du Conseil sur le développement du 21 janvier 2014 ;
- e) convient d'inviter des représentants de la Banque mondiale, du FMI, de l'ONU (PNUD ; Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable ; Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies – DAES ; Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable), de la Banque interaméricaine de développement, de la Banque asiatique de développement et la Banque africaine de développement à participer en qualité d'observateurs, et des représentants du BIAC et du TUAC à participer en qualité d'experts, à la Réunion des membres du Conseil sur le développement du 21 janvier 2014.

## **212. QUESTIONS DIVERSES**

### LE CONSEIL

#### **i) Séminaire des Ambassadeurs des 21 et 22 novembre**

- a) prend note des remarques du Doyen relatives aux derniers préparatifs du programme et de l'ordre du jour du Séminaire de Bruges figurant dans le document de séance n° 7 ;

**ii) Admission de la Pologne au Comité d'aide au développement (CAD)**

- b) note que le Comité d'aide au développement, lors de sa réunion du 22 octobre, est convenu de l'admission de la Pologne au Comité, et prend note des remarques de la Pologne ;

**iii) Convention OCDE/Conseil de l'Europe concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale**

- c) prend note des remarques du Président relatives à la signature de la Convention par la Hongrie et à la situation des pays Membres au regard de la Convention ;
- d) prend note des commentaires d'Israël ;

**iv) Groupe de travail du Conseil sur la gouvernance (GTG)**

- e) prend note du rapport oral du Président du GTG sur l'état d'avancement de l'examen de la gouvernance, rappelant que les premières réunions des deux sous-groupes sur les processus de prise de décision et les méthodes de travail se sont tenues le 6 novembre et que la prochaine réunion du GTG se tiendrait avant le Conseil du 10 décembre ;

**v) Rapport sur les missions des Secrétaires généraux adjoints**

- f) prend note du rapport sur les missions des Secrétaires généraux adjoints depuis le 15 octobre figurant dans le document de séance n° 10 ;

**vi) Questions relatives à la Coordination : examen des indemnités du personnel**

- g) prend note du document relatif aux considérations supplémentaires sur l'impact des mesures envisagées par le CCR figurant dans le document de séance n° 8 et des informations comparatives complémentaires sur les rémunérations de l'OCDE figurant dans le document de séance n° 9, et de la déclaration du Secrétaire général relative aux discussions du CCR concernant l'examen des indemnités du personnel [voir l'Annexe III ; pour référence, voir le message du Secrétaire général à tous les Ambassadeurs en date du 26 septembre et le document [C/M\(2013\)17](#), point 187 iv)] ;
- h) prend note des commentaires des membres du Conseil et des réponses du Secrétaire général, invitant les Membres à transmettre ces documents à leurs autorités et à leurs délégués au CCR ;

**vii) Prochaines sessions et Programme de travail indicatif du Conseil**

- i) prend note du programme de travail indicatif figurant dans le document de séance n° 11 ;
- j) convient de tenir sa prochaine session le lundi 18 novembre 2013, sa session de décembre étant programmée pour le mardi 10 décembre 2013.



\*\*\*

### DOCUMENTS APPROUVES SELON LA PROCEDURE ECRITE

Les conclusions suivantes ont été approuvées par le Conseil selon la procédure écrite le 18 octobre 2013 [[CES/PE\(2013\)7](#)] :

**213. TRANSFERT DU RÉSULTAT NET 2012 DES RECETTES LIÉES AUX PUBLICATIONS DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE AU CRÉDIT DE LA « RÉSERVE AIE DU RÉSULTAT NET PROVENANT DU REVENU DES PUBLICATIONS »**

LE CONSEIL

- a) prend note du document [C\(2013\)92](#) ;
- b) approuve le transfert du résultat net des recettes liées aux publications qui figure au budget de l'AIE pour 2012, soit un montant de 925 115.33 EUR, au crédit de la réserve intitulée « Réserve AIE du résultat net provenant du revenu des publications », qui a été créée pour une période limitée s'achevant le 31 décembre 2014.

**214. CENTRE POUR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION DANS L'ENSEIGNEMENT : NOMINATION D'EXPERTS NATIONAUX AU COMITÉ DIRECTEUR**

LE CONSEIL

- a) prend note du document [C\(2013\)117](#) et de son ADD1 ;
- b) adopte le projet de Résolution portant nomination d'experts nationaux au Comité directeur du Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement figurant en Annexe au document [C\(2013\)117](#).

## ANNEXE I

### ALLOCUTION DU PREMIER MINISTRE DE LA LETTONIE, M. VALDIS DOMBROVSKIS

« Monsieur le Secrétaire général,  
Vos Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,  
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un immense plaisir que de prendre la parole devant le Conseil de l'OCDE aujourd'hui.

Permettez-moi tout d'abord d'exprimer ma gratitude aux pays Membres de l'OCDE, qui ont reconnu les efforts déployés par la Lettonie, et au Conseil de l'OCDE au niveau des Ministres qui a décidé d'ouvrir en 2013 des négociations avec mon pays en vue de son adhésion.

La Lettonie voit dans l'adhésion à l'OCDE l'occasion d'aller encore plus loin dans les réformes structurelles, de mettre en œuvre des politiques sociales et économiques, de fournir à ses citoyens des services de meilleure qualité et de tirer des enseignements des réformes entreprises dans d'autres pays. Cette adhésion revêt également une importance stratégique pour le pays qui pourra ainsi être associé aux grands enjeux économiques mondiaux et partager des expériences et des pratiques optimales. Dans un certain nombre de domaines, la Lettonie possède un savoir-faire et une expérience qui peuvent être riches d'enseignements à la fois pour l'OCDE et pour ses Membres.

Je suis convaincu que, durant le processus technique d'adhésion de la Lettonie, les comités de l'OCDE impliqués et les Membres sauront apprécier et reconnaître pleinement que notre pays a atteint la maturité nécessaire pour faire très prochainement partie des pays Membres de l'OCDE.

#### *Les opportunités offertes par l'OCDE*

La Lettonie a déjà bénéficié des analyses et des orientations de l'Organisation dans certains domaines, comme :

- La lutte contre la corruption – pour renforcer notre législation et la mettre en conformité avec la Convention anticorruption de l'OCDE ;
- L'éducation – pour être à même de situer le niveau de nos élèves par rapport à celui des élèves d'autres pays ;
- La réforme du gouvernement d'entreprise des entreprises publiques, qui est actuellement débattue au Parlement.

Dans le contexte de l'adhésion, nous attendons avec intérêt les examens sectoriels approfondis prévus dans la Feuille de route pour l'adhésion de la Lettonie à l'OCDE, qui revêtent également une importance centrale pour nos politiques nationales.

Nous espérons aussi vivement bénéficier des opportunités offertes par le statut de Membre à part entière de l'OCDE à cet égard.

Je souhaite aussi saluer les grands projets de l'Organisation, comme les Nouvelles approches face aux défis économiques (NAEC), les chaînes de valeur mondiales, l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéfices (BEPS) ou d'autres encore, grâce auxquels les responsables de l'action publique

disposent déjà, ou pourront disposer, d'éléments d'appréciation et d'orientations dans un environnement en rapide mutation. Tous ces travaux suscitent le plus vif intérêt de la Lettonie.

*La Lettonie et la crise*

Monsieur le Secrétaire général,  
Vos Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,  
Mesdames et Messieurs,

Si la Lettonie a été très durement frappée par la crise économique de 2008-2010, elle a prouvé sa capacité à se réformer en s'engageant dans un vaste processus d'assainissement budgétaire et en mettant en œuvre de nombreuses réformes structurelles. Au total, les mesures d'assainissement mises en œuvre entre 2009 et 2012, constituées pour un tiers d'augmentations de recettes et pour deux tiers de réductions des dépenses, ont représenté 17.5 % du PIB. Engagé dès les premiers temps de la crise, cet ambitieux projet de redressement des finances publiques a été déterminant pour affermir la confiance, stimulant au passage la reprise économique, puisque les pressions exercées par les opérateurs financiers se sont peu à peu estompées, permettant à la Lettonie de retrouver l'accès aux marchés début 2011, deux ans après l'avoir perdu. Le PIB a renoué avec la croissance dès le dernier trimestre de 2009, tout juste après la première grande phase d'assainissement. De 9.8 % en 2009, le déficit budgétaire est ainsi passé largement sous la barre des 2 % en 2012, la dette publique s'est stabilisée à moins de 45 % du PIB et l'économie a amorcé un nouveau cycle de croissance.

L'effort d'assainissement s'accompagne de réformes structurelles, notamment dans l'éducation, la santé et l'administration publique. Sur le front des marchés de produits et de l'emploi, les pouvoirs publics s'efforcent en priorité d'améliorer le climat des affaires, de promouvoir la concurrence, d'améliorer la productivité du secteur exportateur et de favoriser la flexibilité du marché du travail. D'après les dernières statistiques, nous avons ainsi réalisé un gain de productivité considérable puisqu'il atteint 40 % par rapport à son niveau le plus élevé atteint en 2008, avant la crise. Nous avons aussi sensiblement progressé dans le classement du rapport *Doing Business*, où nous figurons en 24<sup>ème</sup> position dans l'édition 2014. En outre, nous avons pris de nombreuses initiatives importantes concernant l'efficacité du système judiciaire et du régime des faillites. Leur mise en œuvre devrait sensiblement améliorer notre classement dans ce palmarès.

Durant la récession, les pouvoirs publics lettons ont mis l'accent sur l'adoption de nouvelles stratégies visant à rétablir la compétitivité et la croissance à long terme de l'économie nationale.

Afin de poursuivre la consolidation de son économie en s'appuyant sur des analyses micro-économiques pointues et un soutien public horizontal, le gouvernement de la Lettonie a adopté des lignes directrices en vue de mettre en place une politique industrielle innovante.

Dès 2010, la Lettonie a adopté une Stratégie en faveur du développement durable à l'horizon 2030, qui met en avant les principaux axes autour desquels s'articulera son développement national comme le capital humain, l'égalité des chances, l'éducation, l'économie innovante et éco-efficace, les énergies renouvelables et sûres, la gestion durable des richesses naturelles, le développement et le peuplement territorial, une politique des transports respectueuse de l'environnement et soucieuse de l'efficacité énergétique et, enfin, l'augmentation de la valeur du capital social.

Le Plan de développement national à l'horizon 2020 (un plan d'action à l'appui de la Stratégie en faveur du développement durable à l'horizon 2030) fixe trois priorités : le développement de l'économie nationale, la sécurité des personnes et un territoire au service du développement.

Il avance entre autres le projet ambitieux de faire de la Lettonie le pays le plus vert du monde d'ici 2020 (elle est actuellement numéro deux à l'aune de l'indice de performance environnementale).

*Évolution récente de l'économie lettone*

Monsieur le Secrétaire général,  
Vos Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,  
Mesdames et Messieurs,

Si vous me le permettez, j'aimerais maintenant revenir sur l'évolution récente de l'économie lettone. Le pays est sorti globalement renforcé de la récession après avoir amélioré sa compétitivité et équilibré son économie.

L'activité lettone a enregistré une croissance de 5.6 % en 2012, soit davantage qu'escompté. Cette croissance a été tirée par la consommation privée, la hausse de la demande de services, l'accroissement des exportations et les investissements. Au deuxième trimestre 2013, le pays a vu son PIB augmenter pour le douzième trimestre consécutif.

En 2012, la Lettonie affichait le plus fort taux de croissance du PIB de l'ensemble de l'UE. Comme l'illustrent l'estimation flash d'Eurostat du 4 septembre 2013, cette vivacité se confirme en 2013, puisque cette mesure de la richesse nationale a progressé de 4.3 % au deuxième trimestre par rapport à la même période l'année précédente.

Je souhaite ajouter que, fin 2010, les exportations étaient supérieures en volume à leur niveau d'avant la crise, et qu'elles continuent de croître vigoureusement depuis. Elles sont en effet tirées par la bonne santé économique des principaux partenaires commerciaux de la Lettonie, ce qui a permis au pays d'afficher le deuxième taux de croissance des exportations de l'UE en 2012, soit + 16 % d'après Eurostat. Les exportations demeureront certes un pilier du développement économique letton, mais elles seront étroitement liées aux tendances de la demande extérieure – au premier semestre 2013, leur part dans le volume total des échanges avec l'étranger s'est élevée à 44.7 %. Selon les données du bureau central de la statistique lettone, le volume des biens exportés au premier semestre 2013 a progressé de 250.25 millions EUR à prix courants, soit une augmentation de 6.2 %.

D'après les prévisions, la Lettonie devrait enregistrer une croissance économique de 4.2 % en 2013 et rester ainsi dans le peloton de tête des nations européennes les plus dynamiques ces prochaines années, avec une croissance attendue de 4 % à moyen terme, sous l'effet de facteurs tels que la demande intérieure et les exportations.

Tant les agences de notation de crédit que les organisations internationales reconnaissent la viabilité budgétaire de la Lettonie et la solidité de ses performances macroéconomiques, d'où une révision à la hausse des notes de solvabilité du pays par toutes les grandes agences. Pour celles-ci, l'économie lettone est par ailleurs l'une des plus souples et des plus résistantes de l'UE, signe que le pays est bien engagé sur la voie d'une croissance économique solide reposant sur une large assise, d'une réduction de son déficit budgétaire et de l'amélioration des conditions d'accès aux marchés.

*Adoption du budget 2014*

La semaine passée, le Parlement lettone a adopté le budget 2014 et le cadre budgétaire à moyen terme pour 2014, 2015 et 2016 d'où ressortent trois priorités : améliorer la compétitivité nationale et la situation démographique et réduire les inégalités de revenus.

La compétitivité est aujourd'hui au cœur des priorités d'action de nombreux pays développés, pour lesquels elle est d'une certaine manière devenue vitale. C'est tout particulièrement vrai dans les pays d'Europe, qui ont à cœur de préserver le fameux modèle social européen. Sans une économie compétitive, les deux objectifs que nous avons déjà évoqués – trouver les ressources pour améliorer la situation démographique et lutter contre les inégalités – ne resteront que des vœux pieux.

À ce sujet, je souhaiterais citer un extrait de l'ouvrage de Thomas L. Friedman intitulé *La Terre est plate, une brève histoire du XXI<sup>e</sup> siècle* : “ Tous les matins, en Afrique, une gazelle se réveille. Elle sait qu'elle doit courir plus vite que le plus rapide des lions, sans quoi elle sera dévorée. Tous les matins, un lion se réveille. Il sait qu'il doit rattraper la moins rapide des gazelles, sans quoi il mourra de faim. Peu importe que vous soyez un lion ou une gazelle. Quand le soleil se lève, il est temps de courir ”.

Dans une économie mondialisée, les petites nations ouvertes comme la nôtre doivent surveiller leurs indicateurs de compétitivité et faire preuve de dynamisme pour évoluer. La Lettonie ne peut s'en remettre exclusivement à son marché intérieur pour faire avancer son économie. Croissance et prospérité ne sont possibles qu'à la condition d'être compétitif sur les marchés européens et mondiaux.

La compétitivité nationale est une priorité à court et moyen terme des pouvoirs publics lettons. À l'instar de la marée, qui soulève tous les navires dans un même mouvement, une meilleure compétitivité du pays augmentera les recettes à l'échelon national ; elle aura donc des répercussions favorables sur l'ensemble des résidents lettons. Ces recettes permettront de réduire les inégalités sociales et d'affecter davantage de ressources à la résolution des problèmes démographiques. Elles contribueront par ailleurs à étendre les infrastructures nationales et régionales et à investir dans l'éducation, la recherche et l'innovation.

Sur le front démographique, le pays met en œuvre pour la deuxième année consécutive un vaste train de mesures. Les réformes envisagées visent à réduire le risque de pauvreté des familles avec enfants. Pour ce faire, elles visent essentiellement à accroître l'aide sociale dont bénéficient ces foyers. La lutte contre la pauvreté et les inégalités de revenus est une priorité particulièrement marquée en temps de crise, mais aussi aux lendemains de celle-ci.

### *L'euro*

Pour finir, permettez-moi d'aborder brièvement la question de l'entrée de la Lettonie dans la zone euro. Le 1<sup>er</sup> janvier 2014, notre pays deviendra le 18<sup>ème</sup> membre de l'Union économique et monétaire, au sein de laquelle plus de 330 millions de personnes utilisent une monnaie unique – l'euro – pour leurs transactions financières. Cette invitation à rejoindre la zone euro, signe que les réformes mises en œuvre par la Lettonie pour stabiliser son économie portent leurs fruits, instillera un élan supplémentaire à la croissance, au bien-être et à la stabilité, en plus de favoriser le regain de confiance des investisseurs étrangers dans le pays.

J'aimerais souligner que cette adhésion apportera beaucoup à l'économie lettone. Elle aura tout d'abord des bienfaits pratiques, comme la baisse des taux d'intérêt pour les secteurs public et privé, la facilitation des transactions et des voyages, ainsi que la réduction des frais de conversion. En adoptant l'euro, la Lettonie se dote par ailleurs d'une monnaie bien plus sûre et plus stable que le lats, ce qui la met à l'abri de situations telles que celle qu'elle a connue aux premiers temps de la crise. En effet, lorsque la débâcle financière mondiale est survenue, la petite monnaie qu'était le lats a immédiatement fait l'objet de ventes massives sur les marchés internationaux provoquant aussitôt une crise due au déséquilibre de la balance courante.

L'une des autres raisons qui nous ont incités à rejoindre la zone euro mérite d'être soulignée. Le phénomène de mondialisation contraint les pays et les régions qui souhaitent rester compétitifs à renforcer

leur intégration économique. C'est particulièrement important pour les petits pays, surtout en Europe, où l'on compte une multitude de nations de taille relativement modeste. Comment une Europe fragmentée pourrait-elle, demain, rivaliser avec les autres régions du monde si elle compte des dizaines de petites monnaies indépendantes et de stratégies de compétitivité distinctes ? L'avenir de l'Europe est indissociable de la zone euro, et la Lettonie a tout intérêt à faire partie de cette union et à accroître ainsi considérablement son potentiel de croissance à long terme.

*Conclusion*

Je conclurai sur ce point : si les mesures économiques récentes ont porté leurs fruits, il reste encore beaucoup à faire. On peut craindre que lorsque la pression s'estompera et que la croissance sera au rendez-vous pour la troisième année consécutive, les pays ne baissent la garde, d'autant que l'histoire, si on l'oublie trop vite, a tendance on le sait à se répéter. Pour citer un célèbre écrivain letton, Reinis Kaudzīte: " Si la prudence est de mise dans le malheur, elle l'est encore plus dans le bonheur ". »

## ANNEXE II

**ALLOCUTION DE LA PRÉSIDENTE DE LA LITUANIE,  
MME DALIA GRYBAUSKAITĖ**

« Monsieur le Secrétaire général,  
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,

C'est pour moi un honneur et un plaisir de m'exprimer devant vous aujourd'hui. Depuis plus de dix ans déjà, l'adhésion à l'OCDE figure parmi les objectifs stratégiques de la politique économique étrangère de la Lituanie.

La décision du Conseil de l'OCDE, qui inclut la Lituanie comme candidat à l'ouverture des négociations d'adhésion en réponse à sa candidature, constitue non seulement une appréciation positive de nos efforts, mais également un encouragement et une incitation à les poursuivre.

La coopération entre la Lituanie et l'OCDE est déjà longue et constructive :

- Des experts et représentants de notre pays participent d'ores et déjà à 25 programmes et comités permanents de l'Organisation, et ont été associés à neuf instruments internationaux.
- D'ici la fin de l'année, nous devrions être conviés à participer à 11 comités et groupes de travail supplémentaires et nous engagerons un processus d'adhésion à deux autres instruments internationaux.

Pour resserrer encore notre coopération et mieux cibler nos préparatifs, nous avons élaboré, avec l'aide précieuse du personnel de l'OCDE, un plan d'action destiné tout spécialement à remplir notre principal objectif : aligner suffisamment nos politiques sur l'acquis de l'Organisation d'ici 2015 pour assurer une transition en douceur vers la prochaine étape.

Ce plan d'action, qui a déjà été avalisé par notre gouvernement, a été transmis aux Membres de l'OCDE le 22 octobre. Il recense les instruments de l'Organisation auxquels nous souhaitons adhérer ainsi que les comités auxquels nous demandons à participer et les nombreux examens des politiques à engager en 2014 et 2015. Il porte sur des thèmes importants parmi lesquels la gouvernance, les échanges, le développement, l'éducation et les investissements, entre autres.

Ce plan d'action, de même que les efforts que nous déployons pour le mettre en œuvre, ne sont pas de pure forme. La Lituanie est fermement résolue à faire évoluer sa politique économique afin de respecter les exigences de l'OCDE. Nous y avons tout intérêt. Pour nous, il est important d'adopter l'acquis de l'OCDE et de le mettre en œuvre afin d'accentuer notre développement en améliorant l'efficacité de notre gestion, la qualité de nos politiques publiques et la compétitivité de nos entreprises.

Grâce à l'aide concrète de l'Organisation, nous avons déjà parcouru un long chemin. Les performances économiques de la Lituanie montrent clairement que nous partageons les mêmes valeurs et que nous sommes déterminés à nous conformer aux grands principes de l'OCDE.

- Aujourd'hui, la Lituanie est un partenaire fiable et respecté, dans les affaires et dans les échanges. Elle se classe ainsi au 17<sup>e</sup> rang mondial selon la dernière édition du rapport *Doing Business*. Par ailleurs, la Lituanie est désormais reconnue comme le pays le plus propice aux affaires de tous les États baltes ainsi que des pays d'Europe centrale et

orientale. Au classement mondial, nous figurons dans ce palmarès parmi les 20 premières nations, aux côtés des pays scandinaves.

- La Lituanie s'est imposée comme un centre névralgique dans le domaine des technologies novatrices et d'avenir. Qu'il s'agisse du débit Internet ou des technologies de la communication, les infrastructures de TIC du pays comptent parmi les plus performantes ; par ailleurs, ses technologies laser ainsi que ses biotechnologies sont reconnues dans le monde entier.
- La Lituanie a su gérer efficacement la crise. Au plus fort du marasme économique mondial, nous avons eu le courage d'engager un assainissement budgétaire douloureux (représentant l'équivalent de 12 % du PIB). Ces mesures nous permettent aujourd'hui d'afficher une croissance durable et une balance courante équilibrée. D'après les prévisions de la Commission européenne, l'économie lituanienne devrait enregistrer le deuxième taux de croissance de l'UE en 2013 (3.4 %) avant d'accélérer encore pour atteindre 3.6 % en 2014, puis 3.9 % en 2015 (l'économie de la zone euro devrait quant à elle se contracter de 0.5 % en 2013).
- La politique budgétaire prudente que nous menons et les mesures prises par les pouvoirs publics afin d'améliorer le climat des affaires nous ont permis d'orienter notre économie sur une trajectoire viable. Grâce à la réduction du déficit budgétaire, au poids raisonnable de la dette, au ralentissement de l'inflation, à la décrue du chômage et à l'amélioration de la confiance, nous respectons désormais les critères de Maastricht et œuvrons à une entrée dans la zone euro dès 2015.

Depuis plusieurs années déjà, nos réformes s'inspirent des exemples et des conseils précieux de nos partenaires de l'OCDE. Il est donc naturel qu'il y ait convergence de vues entre la Lituanie et l'Organisation. Nous sommes impatients de pouvoir accroître notre coopération en apportant notre propre contribution aux activités de l'OCDE. Nous sommes par ailleurs très heureux que l'OCDE se soit engagée à “ travailler étroitement avec la Lituanie en vue de préparer son processus d'adhésion futur ”.

Assurant actuellement à la présidence du Conseil de l'UE, la Lituanie doit à ce titre prendre d'importantes décisions concernant l'UE et ses partenaires. Il lui faut gérer un agenda complexe en faisant preuve d'un sens aigu de l'arbitrage. La fin de sa présidence ne marquera pas l'arrêt de ses responsabilités. Son implication au sein de diverses organisations internationales et son rôle actif dans la communauté internationale lui ont en effet valu d'être invitée à siéger au Conseil de sécurité de des Nations unies en tant que membre non permanent à compter de 2014.

Je suis convaincue que l'ensemble des travaux entrepris par la Lituanie suffira à attester que mon pays est prêt à adhérer à l'OCDE. D'ici-là, nous comptons véritablement sur les pays Membres pour suivre nos progrès et maintenir les questions relatives à la coopération au rang des priorités de l'OCDE. »



**ANNEXE III****QUESTIONS RELATIVES À LA COORDINATION :  
EXAMEN DES INDEMNITÉS DU PERSONNEL****Déclaration du Secrétaire général**

« Je voudrais attirer votre attention sur les discussions qui ont lieu actuellement au Comité de coordination sur les rémunérations (CCR), dans le cadre du réexamen du système d'indemnités du personnel des Organisations coordonnées.

Comme je l'ai indiqué dans mon message du 26 septembre 2013 adressé aux Chefs de délégation, je m'inquiète des propositions à l'étude visant à modifier l'allocation familiale de base, lesquelles, conjuguées à la décision prise en 2011 de supprimer progressivement l'indemnité d'expatriation, nuiraient profondément à l'attractivité à long terme de l'OCDE en tant qu'employeur.

Vous avez devant vous les résultats de deux analyses menées par le Service international des rémunérations et des pensions (SIRP) -- documents de séance n° 8 et n° 9 -- qui confirment l'analyse du Secrétariat quant aux effets négatifs que les propositions du CCR auraient sur la capacité de l'Organisation d'attirer et de conserver des personnes de talent.

Le document de séance n° 8 confirme qu'en cas d'adoption des modifications proposées, la rémunération globale des agents de l'OCDE recrutés après l'entrée en vigueur de ces modifications serait inférieure de 9 % à 15 % à celle des agents engagés avant 2012, toutes choses égales par ailleurs. En outre, l'écart de rémunération globale se creuserait au fil du temps en raison de la réduction proposée de l'allocation familiale de base, le manque à gagner excédant 20 % au bout de 10 ans.

En tant que Secrétaire général, j'ai le devoir d'informer les Membres de l'effet que les propositions du CCR auraient sur la capacité de l'OCDE d'attirer et de conserver un personnel de talent. L'effet serait cumulatif pour deux raisons. Premièrement, la réduction de l'indemnité d'expatriation a déjà rendu la rémunération globale offerte à l'OCDE moins compétitive, de sorte que toute nouvelle réduction des indemnités à caractère familial en réduirait encore l'attractivité. Deuxièmement, les modifications proposées par le CCR augmenteraient sensiblement le taux de rotation de l'effectif, à partir du moment où commencerait à s'appliquer la réduction proposée de l'allocation familiale de base (après cinq ans). Ainsi, l'Organisation aurait consacré du temps et des efforts à former de nouveaux agents uniquement pour les voir partir après cinq ans, lorsqu'ils seraient confrontés à la perspective de subir une baisse de leur rémunération globale.

Je tiens à souligner que les modifications proposées par le CCR toucheraient particulièrement l'OCDE, car celle-ci se distingue des autres Organisations coordonnées. Sa composition est plus large et, compte tenu des thématiques sur lesquelles portent ses travaux, elle doit rivaliser pour ses recrutements avec le secteur privé et les institutions financières internationales. Environ 60 % des agents de l'Organisation en sont issus, alors que 35 % seulement environ proviennent d'une administration nationale. L'OCDE n'est pas le prolongement d'une fonction publique nationale.

L'enjeu, c'est la capacité de l'OCDE en tant qu'employeur d'attirer et de conserver les personnes les mieux qualifiées. Afin d'analyser la situation actuelle de l'OCDE à cet égard, le Secrétariat a demandé au SIRP de réaliser une étude comparative (document de séance n° 9) avec les cinq institutions internationales avec lesquelles l'OCDE est en concurrence pour attirer des économistes de haut niveau. Le Rapport confirme que la rémunération globale correspondant à la famille d'emplois des économistes est plus basse à l'OCDE que dans les autres organisations internationales dont le siège se trouve en Europe, et

nettement plus basse que dans les organisations non européennes, avec des offres globales de rémunération dans ces organisations supérieures de 39 % à 119 % à celle de l'OCDE.

L'OCDE travaille avec les Représentants des Secrétaires généraux (CRSG) au sein du Système coordonné à sensibiliser le CCR aux conséquences que ses propositions auraient sur la compétitivité de l'OCDE en tant qu'employeur. Nous avons présenté des propositions très constructives pour rationaliser le système des allocations et indemnités, propositions qui permettraient également aux Membres de réaliser de substantielles économies. Je demande aux Chefs de délégation à prendre contact avec leurs délégués auprès du CCR pour leur demander d'examiner ces contre-propositions.

Nous pourrions également réfléchir à des mesures complémentaires, dans la ligne des recommandations du SIRP, pour atténuer en partie les effets négatifs des mesures proposées par le CCR. Il s'agirait, par exemple, d'utiliser les ressources dégagées grâce à la réduction des allocations et indemnités du personnel pour améliorer la rémunération des agents, notamment expatriés, les plus touchés par les changements.

La question est cruciale pour l'avenir à long terme de l'Organisation. Nous devons veiller à ce que les délégués auprès du CCR aient connaissance de tous les éléments d'information disponibles et ne prennent aucune décision de façon 'mécanique'. Le sujet exige d'eux qu'ils soient très attentifs aux effets que les mesures proposées auraient sur la capacité de l'OCDE d'attirer et de conserver un personnel de talent.

Je vous demande de m'aider à faire en sorte que ces informations et ces motifs d'inquiétude soient communiqués à vos autorités et à vos délégués auprès du CCR. »

## ANNEXE IV

## PRESENTS

M./Mr. Gurría	Président / Chair
M./Mr. Heimsoeth	Allemagne/Germany
M./Mr. Wallenwein	"
M./Mr. Barrett	Australie/Australia
Mme/Ms. Stubits-Weidinger	Autriche/Austria
M./Mr. Haesendonck	Belgique/Belgium
Mme/Ms. Meert	"
Mme/Ms. Simons	"
Mme/Ms. LaRocque	Canada
M./Mr. Briones	Chili/Chile
M./Mr. Petit Laurent	"
M./Mr. Lee	Corée/Korea
M./Mr. Holm	Danemark/Denmark
M./Mr. Winckler Andersen	"
M./Mr. Díez-Hochleitner	Espagne/Spain
Mme/Ms. Latorre Sancho	"
M./Mr. Kokk	Estonie/Estonia
Mme/Ms. Guthrie-Corn	Etats-Unis/United States
M./Mr. Koplovsky	"
M./Mr. Salmimies	Finlande/Finland
M./Mr. Vaaranmaa	"
Mme/Ms. Andréani	France
M./Mr. Villemain	"
M./Mr. Prevelakis	Grèce/Greece
M./Mr. Mikola	Hongrie/Hungary
Mme/Ms. Borza	"
M./Mr. Forbes	Irlande/Ireland
M./Mr. Hutson	"
Mme/Ms. Ásgeirsdóttir	Islande/Iceland
M./Mr. Barkan	Israël/Israel
M./Mr. Sosnitsky	"
M./Mr. Morav	"
M./Mr. Oliva	Italie/Italy
M./Mr. Motta	"
M./Mr. Kodama	Japon/Japan
M./Mr. Dühr	Luxembourg
Mme/Ms. Moes	"
M./Mr. Perez-Jacome	Mexique/Mexico
M./Mr. Hernandez Basave	"
M./Mr. Eriksen	Norvège/Norway
Mme/Ms. Banks	Nouvelle-Zélande/New Zealand
M./Mr. van Hulst	Pays-Bas/Netherlands
M./Mr. Wojciechowski	Pologne/Poland
M./Mr. Frac	"
M./Mr. Pinheiro	Portugal

Mme/Ms. Alvarenga	"
Mme/Ms. Brocková	République slovaque/Slovak Republic
M./Mr. Spišiak	"
M./Mr. Rozsypal	République tchèque/Czech Republic
M./Mr. Bridge	Royaume Uni/United Kingdom
M./Mr. Wood	"
Mme/Ms. Boskovic-Pohar	Slovénie/Slovenia
Mme/Ms. Turel	"
Mme/Ms. Swärd-Capra	Suède/Sweden
M./Mr. Flückiger	Suisse/Switzerland
M./Mr. Jeanneret	"
M./Mr. Rende	Turquie/Turkey
Mme/Ms. Spatolisano	Union européenne/European Union
Mme/Ms. Liira	"
M./Mr. Dombrovskis (point 204)	Premier Ministre de la République de Lettonie /Prime Minister of the Republic of Latvia
Mme/Ms. Pavļuta-Deslandes “”	Ambassadeur de la République de Lettonie en France/Ambassador of the Republic of Latvia to France
Mme/Ms. Grybauskaite (point 206)	Présidente de la République de Lituanie/ President of the Republic of Lithuania
Mme/Ms. Neliupšienė “”	Conseillère Principale de la Présidente de la République de Lituanie/ Principal Counsellor of the President of the Republic of Lithuania
Mme/Ms. Balčiūnienė “”	Ambassadeur de la République de Lituanie en France/Ambassador of the Republic of Lithuania to France
M./Mr. Banks (point 207)	Président du Comité de la Politique de la Réglementation/ Chair of the Regulatory Policy Committee
M./Mr. Tamaki	Secrétaire général adjoint/Deputy Secretary-General
M./Mr. Leterme	Secrétaire général adjoint/Deputy Secretary-General
M./Mr. Danvers	Secrétaire général adjoint/Deputy Secretary-General
M./Mr. Rottier	Directeur Executif/ Executive Director
Mme/Ms. Ischinger	Directeur/Director, EDU
M./Mr. Alter	Directeur/Director, GOV
M./Mr. van Haute	Directeur/Director, SGE/CES
Mme/Ms. Ramos	Directrice de Cabinet et Sherpa de l’OCDE pour le G20/OECD Chief of Staff and G20 Sherpa
M./Mr. Bonucci	Directeur/Director, SGE/LEG
M./Mr. Bonturi	Directeur/Director, SGE/GRS
M./Mr. Scarpetta	Directeur/Director, ELS
M./Mr. Blundell-Wignall	Directeur adjoint DAF et Conseiller spécial auprès du Secrétaire général pour les marchés financiers/DAF Deputy Director and Special Advisor to the Secretary General for Financial Markets
M./Mr. Schneider	Directeur ad interim/ Director ad interim, ECO/PSB

M./Mr. Pilat  
M./Mr. Malyshev  
M./Mr. Cristofani  
Mme/Ms. Rivière

Directeur adjoint /Deputy Director, STI  
Chef de Division/Head of Division, GOV/REG  
Expert/Expert, EXD/PBF/MSP  
Conseillère/Counsellor, SGE/CES